

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Page: 1/12

FN: 1014619-01

Stand: 11.12.2025

Basis: 14.11.2023

Mousse d'expansion 500 ml (Expansionschaum 500 ml)

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Mousse d'expansion 500 ml (Expansionschaum 500 ml)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange :

Adhésifs, produits d'étanchéité

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/distributeur) :

DOYMA GmbH & Co

SYSTÈMES D'ÉTANCHÉITÉ

SYSTÈMES ANTI-INCENDIE

Industriestrasse 43-57

28876 Oyten

Fon: +49(0)4207/91 66-300

Fax: +49(0)4207/91 66-199

E-Mail: info@doyma.de

www.doyma.com

1.4. Numéro d'urgence

numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français.

Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel),

24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

SECTION 2 : Dangers potentiels

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] :

Classes et catégories de danger	Mentions de danger	Procédure de classification
Aérosols inflammables (<i>Flam. Aerosol 1</i>)	H222 : Aérosol extrêmement inflammable.	
Toxicité aiguë (par voie orale) (<i>Acute Tox. 4</i>)	H302 : Nocif en cas d'ingestion.	
Corrosion/irritation de la peau (<i>Skin Irrit. 2</i>)	H315 : Provoque une irritation cutanée.	
Sensibilisation des voies respiratoires ou de la peau (<i>Skin Sens. 1</i>)	H317 : Peut provoquer une réaction allergique cutanée.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Irrit. 2</i>)	H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.	
Toxicité aiguë (par inhalation) (<i>Acute Tox. 4</i>)	H332 : Nocif par inhalation.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles en cas d'exposition unique (<i>STOT SE 3</i>)	H335 : Peut irriter les voies respiratoires.	
Cancérogénicité (<i>Carc. 2</i>)	H351 : Susceptible de provoquer le cancer.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles en cas d'exposition répétée (<i>STOT RE 2</i>)	H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger :



GHS02
Flamme



GHS07
Point d'exclamation



GHS08
Danger pour la santé

Mot de signalisation : Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :

Contient : Diphénylméthane diisocyanate, isomères et homologues

Mentions de danger pour les dangers physiques	
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Le récipient est sous pression : il peut éclater s'il est chauffé.
Mentions de danger pour la santé	
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation de la peau.
H317	Peut provoquer des réactions allergiques cutanées.
H319	Provoque une grave irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer une allergie, des symptômes asthmatiques ou des difficultés respiratoires en cas d'inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Peut probablement provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Caractéristiques de danger complémentaires (UE)	
EUH204	Contient des isocyanates. Peut provoquer des réactions allergiques.
Consignes de sécurité	
P102	Ne doit pas être laissé à la portée des enfants.
Consignes de sécurité Prévention	
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P251	Ne pas percer ou brûler, même après usage.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
Consignes de sécurité Réaction	
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau/savon.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer délicatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Si possible, retirer les lentilles de contact existantes. Continuer à rincer.
Consignes de sécurité Stockage	
P410 + P412	Protéger des rayons du soleil. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C/122 °F.
Consignes de sécurité Élimination	
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de traitement des déchets dangereux.

2.3. Autres dangers

Données non disponibles

SECTION 3 : Composition / Informations sur les composants

3.2. Mélanges

Description :

Prépolymère (polyol mixte et isocyanate polymère) avec milieu propulseur à bas point d'ébullition exempt de fréons

Ingrédients dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs :

Identificateurs de produits	Nom de la substance Classification selon 67/548/CEE Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].	Concentration
N° CAS : 9016-87-9	Diphenylmethandiisocyanat-Isomere + Homologe, CAS 9016-87-9 STOT SE 3, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Resp. Sens. 1, Skin Sens. 1, Carc. 2, STOT RE 2   Danger H315-H317-H319-H332-H334-H335-H351-H373  Carc. Cat. 3; R40 — Xi; R36/37/38 — Xn; R20 — Xn; R48/20 — R42/43	40 – 50 % en poids
N° CAS : 13674-84-5 N° CE: 237-158-7	Tris(2-chlor-1-methylethyl)phosphat Acute Tox. 4  Attention H302  Xn; R22	15 – 25 % en poids
N° CAS : 115-10-6 N° CE: 204-065-8	Dimethylether Flam. Gas 1, Press. Gas   Danger H220  F+; R12	5 – 10 % en poids
N° CAS : 75-28-5 N° CE: 200-857-2	Isobutan Flam. Gas 1, Press. Gas   Danger H220  F+; R12	5 – 10 % en poids
N° CAS : 74-98-6 N° CE: 200-827-9	Propan Flam. Gas 1, Press. Gas   Danger H220  F+; R12	3 – 5 % en poids

Texte des phrases R, H et EUH : voir section 16.

SECTION 4 : Mesures de premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Informations générales :

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer les instructions d'utilisation ou la fiche de données de sécurité). Eloigner la victime de la zone de danger. Enlever les vêtements souillés et imprégnés. En cas de perte de connaissance, placer la personne en position latérale de sécurité et demander un avis médical. Ne pas laisser la victime sans surveillance. Attention aux premiers intervenants : veiller à se protéger !

Après inhalation :

Veiller à ce que l'air soit frais. Consulter un médecin en cas d'irritation des voies respiratoires. En cas de difficultés respiratoires ou d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche ou le bouche-à-nez. Utiliser un sac de respiration ou un respirateur. En cas de malaise, demander un avis médical/une aide médicale.

En cas de contact avec la peau :

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : demander un avis médical/consulter un médecin. Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés.

Après contact avec les yeux :

Rincer immédiatement, avec précaution et abondamment, avec une douche oculaire ou avec de l'eau. En cas d'irritation des yeux, consulter un ophtalmologue.

Après ingestion :

Rincer la bouche avec de l'eau. En cas de malaise, demander un avis médical/une aide médicale.

Autoprotection du secouriste :

Premiers intervenants : veiller à se protéger ! Utiliser un équipement de protection individuelle.
Pas d'insufflation directe par le secouriste.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus ou différés

Corrosion/irritation de la peau, Lésions/irritation oculaires graves, Réactions allergiques,
Troubles asthmatiques, Difficultés respiratoires, Irritation des voies respiratoires, Nausées,
Vomissements.

4.3. indications de soins médicaux immédiats ou de traitements particuliers

Traitement symptomatique.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Poudre d'extinction, dioxyde de carbone (CO₂), sable.

Moyens d'extinction inappropriés :

de l'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Gaz / vapeurs, facilement inflammables. Inflammables et combustibles. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et forment avec l'air des mélanges explosifs. Attention au retour de flamme. Limite inférieure d'explosivité (Vol- %) pour les substances/gaz contenus dans le produit : env. 1,5Vol-%.

Produits de combustion dangereux :

En cas d'incendie : suie Gaz/vapeurs, toxiques

5.3 Indications pour la lutte contre l'incendie

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection chimique.

5.4 Remarques supplémentaires

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
Utiliser de l'eau pulvérisée pour protéger les personnes et refroidir les récipients dans la zone de danger.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1 Personnel non formé aux situations d'urgence

Précautions individuelles :

Mettre les personnes en sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/etc. protégé contre les explosions.

En raison du risque d'explosion, empêcher les vapeurs de pénétrer dans les caves, les canalisations et les fosses.

Équipement de protection :

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

6.1.2. forces d'intervention

Équipement de protection individuelle :

Équipement de protection individuelle : voir section 8

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout ou dans le milieu naturel.

6.3 Méthodes et matériel de rétention et de nettoyage

Pour la rétention :

Matériau approprié pour le ramassage : Terre, sable. Laisser se solidifier. Ramasser mécaniquement.

Pour le nettoyage :

La mousse non durcie peut être éliminée avec du NETTOYANT PU ou des solvants organiques comme l'acétone.

6.4 Référence à d'autres sections

Manipulation sûre : voir section 7

Protection individuelle : voir section 8

Elimination : voir section 13

6.5 Remarques supplémentaires

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Mesures de protection

Instructions pour une manipulation sûre :

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle (voir section 8).

mesures de protection contre les incendies :

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/... antidéflagrant. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Conseils pour l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Enlever les vêtements souillés et imprégnés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Après le nettoyage, utiliser des produits de soin de la peau contenant des graisses.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage :

Tenir le récipient hermétiquement fermé et le conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des rayons du soleil. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C/122 °F.

Indications pour le stockage en commun :

Conserver à l'écart des aliments, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Classe de stockage : 2 B

7.3 Utilisations finales spécifiques

Recommandation :

Adhésifs, produits d'étanchéité

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres à surveiller

8.1.1. valeurs limites d'exposition professionnelle

Type de valeur limite (Pays d'origine)	Nom de la substance	①	Valeur limite d'exposition profes
		②	Valeur limite d'exposition professionnelle à court terme
		③	Valeur instantanée
		④	Procédure de surveillance ou d'observation
		⑤	Remarque

TRGS 900 (DE)	Isomères at de diphénylméthane-diisocyanate + homologues, CAS 9016-87-9 N° CAS : 9016-87-9	① 0,05 mg/m ³ ② 0,05 mg/m ³ ③ 0,1 mg/m ³ ⑤ (calculé comme MDI), (fraction inhalable)
TRGS 900 (DE)	Éther diméthylrique N° CAS : 115-10-6	① 1.000 ppm (1.900 mg/m ³) ② 8.000 ppm (15.200 mg/m ³)
IOELV (EU)	Éther diméthylrique N° CAS : 115-10-6	① 1.000 ppm (1.920 mg/m ³)
Type de valeur limite (Pays d'origine)	Nom de la substance	① Valeur limite d'exposition professionnelle à long terme ② Valeur limite d'exposition professionnelle à court terme ③ Valeur instantanée ④ Procédures de surveillance ou d'observation ⑤ Remarque
TRGS 900 (DE)	Isobutane N° CAS : 75-28-5	① 1.000 ppm (2.400 mg/m ³) ② 4.000 ppm (9.600 mg/m ³)
TRGS 900 (DE)	Propane N° CAS : 74-98-6	① 1.000 ppm (1.800 mg/m ³) ② 4.000 ppm (7.200 mg/m ³)
TRGS 900 (DE)	4,4'-Diphénylméthane diisocyanate N° CAS : 101-68-8	① 0,05 mg/m ³ ② 0,05 mg/m ³ ③ 0,1 mg/m ³ ⑤ (fraction inhalable)

8.1.2. valeurs limites biologiques

Type de valeur limite (Pays d'origine)	Nom de la substance	Valeur limite	① Paramètres ② Matériel d'examen ③ Date de prélèvement de l'échantillon ④ Remarque
TRGS 903 (DE)	4,4'-Diphénylméthane diisocyanate N° CAS : 101-68-8	10 µg/g Creatinin	① 4,4'-Diaminodiphénylméthane ② Urine ③ Fin de l'exposition ou fin de l'équipe

8.1.3. valeurs DNEL/PNEC

Nom de la substance	Valeur DNEL	① DNEL Type ② Chemin d'exposition ③ Durée d'exposition
4,4'-Diphénylméthane diisocyanate N° CAS : 101-68-8	0,0001 g/m ³	① DNEL Travailleur ② DNEL aiguë par inhalation (systémique)
4,4'-Diphénylméthane diisocyanate N° CAS : 101-68-8	0,0001 g/m ³	① DNEL Travailleur ② DNEL akut inhalativ (lokal)
4,4'-Diphénylméthane diisocyanate N° CAS : 101-68-8	0,05 mg/m ³	① DNEL Travailleur ② DNEL Inhalation à long terme (systémique)
4,4'-Diphénylméthane diisocyanate N° CAS : 101-68-8	0,05 mg/m ³	① DNEL Travailleur ② DNEL Inhalation à long terme (locale)
4,4'-Diphénylméthane diisocyanate N° CAS : 101-68-8	50 mg/kg	① DNEL Travailleur ② DNEL aigu cutané, à court terme (systémique) ③ 24h
4,4'-Diphénylméthane diisocyanate N° CAS : 101-68-8	28,7 mg/m ³	① DNEL Travailleur ② DNEL aigu cutané, à court terme (local)

Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC Type
4,4'-Diphénylméthane diisocyanate N° CAS : 101-68-8	1 mg/l	① PNEC Eaux, Eau douce
4,4'-Diphénylméthane diisocyanate N° CAS : 101-68-8	0,1 mg/l	① PNEC Eaux, Eau de mer
4,4'-Diphénylméthane diisocyanate N° CAS : 101-68-8	10 mg/l	① PNEC Eaux, libération périodique
4,4'-Diphénylméthane diisocyanate N° CAS : 101-68-8	1 mg/l	① PNEC Station d'épuration (STP)
4,4'-Diphénylméthane diisocyanate N° CAS : 101-68-8	1 mg/kg	① PNEC Sol, Eau douce

8.2 Contrôle de l'exposition

8.2.1 Dispositifs de contrôle technique appropriés

Recommandation : si une aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, il convient, dans la mesure du possible, d'assurer une bonne ventilation de la zone de travail.

8.2.2 Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage :

Lunettes à monture avec protection latérale

Protection de la peau :

Des gants de protection homologués doivent être portés DIN EN 374.

Matériau approprié : caoutchouc butyle, FKM (caoutchouc fluoré), CR (polychloroprène, caoutchouc chloroprène) Épaisseur du matériau des gants ; >= 0,5 mm

Temps de pénétration (durée maximale de port) : 480 min

En cas de réutilisation, nettoyer les gants avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

Tenir compte des temps de pénétration et des propriétés de gonflement du matériau.

Protection respiratoire :

Normalement, aucune protection respiratoire personnelle n'est nécessaire. Aérer la zone concernée. Si les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, une protection respiratoire doit être portée.

Appareil filtrant combiné (EN 14387) : A1

8.2.3 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Données non disponibles

8.3. Remarques supplémentaires

Données non disponibles

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Apparence

État physique : Le produit se présente sous la forme d'une mousse en aérosol.

Couleur : non déterminée

Odeur : non déterminée

Données de base relatives à la sécurité

		chez °C	Méthode	Remarque
Valeur du pH	<i>non applicable</i>			
Point de fusion/point de congélation	<i>non déterminé</i>			
Point de congélation	<i>non déterminé</i>			
Début et plage d'ébullition	<i>non déterminé</i>			
Température de décomposition (°C)	<i>non déterminé</i>			

Point d'éclair	> 200 °C			MDI
Vitesse d'évaporation	<i>non déterminé</i>			
Température d'inflammation en °C	> 350 °C			MDI: > 500 °C, DIN 51794
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou	1,5 – 16 Vol-%			Gaz
Pression de vapeur	0,00001 hPa	20 °C		MDI
Densité de vapeur	<i>non déterminé</i>			
Densité	1,045 g/ml	20 °C		1,214 g/cm ³ (chez 20 °C) Liquide sans gaz propulseur
Densité apparente	<i>non applicable</i>			
		chez °C	Méthode	Remarque
Solubilité dans l'eau (g/L)				insoluble, réagit avec l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau	<i>non déterminé</i>			
Viscosité, dynamique	<i>non déterminé</i>			
Viscosité, cinématique	<i>non déterminé</i>	40 °C		
Température d'auto-inflammation	> 260 °C			
Conductivité				Non-conducteur
Teneur maximale en COV :	17 Gew-%			

9.2 Autres informations

Non-conducteur

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Gaz inflammable. Risque d'explosion si chauffé sous confinement. Inflammable.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable lorsqu'il est stocké à des températures ambiantes normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse ne se produit si le produit est manipulé et stocké conformément aux instructions.

10.4 Conditions à éviter

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

10.5. Matériaux incompatibles

Acide fort, agent oxydant, eau

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie : suie Gaz/vapeurs, toxiques

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

N° CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
9016-87-9	Isomères du diphénylméthane diisocyanate + homologues, CAS 9016-87-9	CL50 par inhalation : 0,31 mg/l 4 h (rat, mâle/femelle) OCDE 403
13674-84-5	phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle)	DL50 orale : 1.500 mg/kg (rat)
75-28-5	Isobutane	CL50 par inhalation : >20 mg/l 4 h (rat)
74-98-6	Propane	CL50 par inhalation : >20 mg/l 4 h (rat)

Toxicité orale aiguë :

Toxique en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation :

Toxique par inhalation.

Corrosion/irritation de la peau :

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Lésions/irritations oculaires :

Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation des voies respiratoires ou de la peau :

Peut provoquer une allergie, des symptômes asthmatiques ou des difficultés respiratoires en cas d'inhalation.

cancérogénicité :

Peut provoquer le cancer par inhalation.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles en cas d'exposition unique :

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles en cas d'exposition répétée :

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique :

Aucune donnée toxicologique n'est disponible.

Comportement dans les stations d'épuration :

Séparation mécanique possible dans des installations de nettoyage.

Estimation/classification :

Conformément aux critères de classification et d'étiquetage CE "dangereux pour l'environnement", la substance/le produit ne doit pas être étiqueté(e) comme dangereux pour l'environnement.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation :

Difficilement biodégradable.

12.3. potentiel de bioaccumulation

Accumulation / évaluation :

La substance n'est pas soluble dans l'eau. Aucune indication de potentiel de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Données non disponibles

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Les substances du mélange ne répondent pas aux critères PBT/vPvB selon REACH, annexe XIII.

12.6. Autres effets nocifs

Données non disponibles

SECTION 13 : Instructions pour l'élimination des déchets

13.1. Procédés de traitement des déchets

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Codes de déchets/désignations de déchets selon CED/AVV

Code de déchet Produit :

08 04 10	déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09
08 04 09 *	Déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

*: L'élimination doit être prouvée.

Code de déchets Emballage :

15 01 11 *	Emballages métalliques contenant une matrice poreuse solide dangereuse (par exemple, amiante), y compris les récipients sous pression vides.
15 01 04	Emballages en métal
17 04 05	Fer et acier

*: L'élimination doit être prouvée.

Solutions de traitement des déchets

Élimination appropriée / produit :

Éliminer conformément aux prescriptions administratives. Pour l'élimination des déchets, s'adresser à l'entreprise d'élimination agréée compétente.





Élimination / emballage approprié :

Les emballages entièrement vides peuvent faire l'objet d'une valorisation.

13.2. Informations complémentaires

Données non disponibles

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)	Transport fluvial (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1. No ONU			
1950	1950	1950	1950
14.2. Désignation d'expédition ONU conforme			
EMBALLAGES DE GAZ IMPRIMÉS, Inflammables	EMBALLAGES DE GAZ IMPRIMÉS, Inflammables	EMBALLAGES DE GAZ IMPRIMÉS, Inflammables	EMBALLAGES DE GAZ IMPRIMÉS, Inflammables
14.3. Classe de danger pour le transport			
 2.1	 2.1	 2.1	 2.1
14.4. Groupe d'emballage			
Données non disponibles			
14.5. Dangers pour l'environnement			
Non	Non	Non	Non
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
Dispositions spéciales : non déterminé Quantité limitée (LQ): non déterminé N° de danger (numéro Kemler): 23 Code de classification: F Remarque: -	Dispositions spéciales: non déterminé Quantité limitée (LQ): non déterminé Code de classification: F Remarque:	Dispositions spéciales: non déterminé Quantité limitée (LQ): non déterminé EmS-Nr.: Remarque: -	Dispositions spéciales: non déterminé Quantité limitée (LQ): non déterminé Remarque: -

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

non déterminé

SECTION 15 : Législation

15.1. Réglementation/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifique à la substance ou au mélange

15.1.1. Réglementation européenne

Autres dispositions de l'UE:

Respecter les restrictions d'emploi selon la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Respecter les restrictions d'emploi selon la directive sur la protection de la maternité (92/85/CEE) pour les futures mères ou les mères allaitantes. Directive sur les aérosols (75/324/CEE)

15.1.2. Réglementation nationale

[DE] Réglementation nationale

Classe de danger pour l'eau (WGK)

WGK (CLASSE DE DANGER) : 1 - faible danger pour l'eau

Description:

Classification selon VwVwS, annexe 4.

15.2. Chemical safety assessment

Chemical safety assessments for substances in this mixture have not been carried out.

15.3. Additional information

No data available

SECTION 16: Other information

16.1. Change notes

No data available

16.2. Abbreviations and acronyms

No data available

16.3. Important literature references and data sources

No data available

16.4. Classification of mixtures and assessment method used according to Regulation (EC) No 1272/2008 [CLP].

Classification according to Regulation (EC) No 1272/2008 [CLP]:

Hazard classes and hazard categories	Hazard warnings	Categorisation procedure
Flammable aerosols (<i>Flam. Aerosol 1</i>)	H222: Extremely flammable aerosol.	
Acute toxicity (oral) (<i>Acute Tox. 4</i>)	H302: Harmful if swallowed.	
Corrosive/irritant effect on the skin (<i>Skin Irrit. 2</i>)	H315: Causes skin irritation.	
Sensitisation of the respiratory tract or skin (<i>Skin Sens. 1</i>)	H317: May cause allergic skin reactions.	
Serious eye damage/irritation (<i>Eye Irrit. 2</i>)	H319: Causes serious eye irritation.	
Acute toxicity (inhalation) (<i>Acute Tox. 4</i>)	H332: Harmful if inhaled.	
Specific target organ toxicity at single exposure (<i>STOT SE 3</i>)	H335: May irritate the respiratory tract.	
Carcinogenicity (<i>Carc. 2</i>)	H351: Can probably cause cancer.	
Specific target organ toxicity with repeated exposure (<i>STOT RE 2</i>)	H373: May cause damage to organs through prolonged or repeated exposure.	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Page: 12/12
FN: 1014619-01
Stand: 11.12.2025
Basis: 14.11.2023

Mousse d'expansion 500 ml (Expansionschaum 500 ml)

16.5. Texte des phrases R, H et EUH (numéro et texte intégral)

Mentions de danger (phrases R)	
R12	Extrêmement inflammable.
R20	Nocif par inhalation.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R40	Effet cancérogène suspecté.
R42/43	Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
R48/20	Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

Mentions de danger	
H220	Gaz extrêmement inflammable.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation de la peau.
H317	Peut provoquer des réactions allergiques cutanées.
H319	Provoque une grave irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer une allergie, des symptômes asthmatiques ou des difficultés respiratoires en cas d'inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Peut probablement provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

16.6. Conseils de formation

Données non disponibles

16.7. Remarques supplémentaires

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances au moment de l'impression. Les informations sont destinées à vous donner des indications pour une manipulation sûre du produit mentionné dans cette fiche de données de sécurité lors du stockage, du traitement, du transport et de l'élimination. Ces informations ne sont pas transposables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé, mélangé ou transformé avec d'autres matériaux, ou soumis à un traitement, les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité ne peuvent pas être appliquées au nouveau matériau ainsi fabriqué, sauf indication contraire expresse.

DOYMA GmbH & Co

SYSTÈMES D'ÉTANCHÉITÉ
SYSTÈMES ANTI-INCENDIE

Industriestr. 43-57
28876 Oyten

Fon: +49 (0) 42 07/91 66-300
Fax: +49 (0) 42 07/91 66-199

www.doyma.com
info@doyma.de

